

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 150

présenté par

M. Pancher, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Hillmeyer,  
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Reynier, M. Rochebloine,  
M. Philippe Vigier et M. Weiten

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 18.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est trop restrictif. Il prévoit que seules les demandes du ou des candidats retenus font l'objet d'une évaluation environnementale.

Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les candidats, il est proposé que cette évaluation soit obligatoire pour l'ensemble des projets.